



Le 8 août 2025

PAR COURRIEL

Accès à l'information
 Complexe Desjardins
 Tour Est, 12^e étage
 C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
 Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2025-0317

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 9 juillet 2025 et indiquant vouloir obtenir :

« Tous documents, encadrements, normes, gestion des écarts, info gestion, directives, concernant l'utilisation des données GPS du parc automobile d'Hydro-Québec.

Encadrements sur l'utilisation et sanctions lier aux données GPS des véhicules du parc automobile d'Hydro-Québec. » (Transcription intégrale)

Tous les véhicules d'Hydro-Québec sont munis d'outils de télémétrie utilisés principalement dans une perspective de coordination de la flotte et des opérations ainsi que pour contribuer à la sécurité routière.

Après analyse, vous trouverez ci-joint copie de documents faisant l'objet de votre demande. Toutefois, certains documents ont été caviardés car ils contiennent des informations non visées par votre demande ou des renseignements confidentiels. Nous invoquons les articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès) au soutien du refus d'accès aux renseignements personnels.

De plus, des documents ont été élagués ou retirés, lorsqu'ils sont formés en substance, de renseignements confidentiels dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne, lorsqu'ils contiennent une analyse dont la divulgation aurait un effet sur une procédure judiciaire ou encore lorsqu'ils contiennent une recommandation faite depuis moins de 10 ans. Nous invoquons à ces égards les articles 29, 32 et 37 de la Loi sur l'accès.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
 Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.